



Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

Compte-rendu du 2nd Groupe de travail « Usages »

Le 6 juillet 2011, salle de réunion du comité régional des pêches de Poitou-Charentes, La Rochelle.

Réf. : HC/JJ/40-b/2011

De : Jérôme Jourdain
Tél : 02.51.22.31.57
Mail : jjourdain@comite-peches.fr

Ordre du jour :

- Rappel de la démarche Natura 2000,
- Présentation du suivi de fréquentation *in situ* (multi-activité),
- Présentation des premiers résultats :
 - Transport maritime,
 - Navigation de plaisance,
 - Pêche récréative,
 - Chasse sous-marine.
- Présentation des travaux en cours :
 - Plongée sous-marine,
 - Pêche professionnelle : résultats du diagnostic préliminaire.
- Discussions et suites du travail à mener,
- Calendrier prévisionnel,
- Questions diverses.

Début de la réunion : 10h10

Le chargé de mission Natura 2000 en mer accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation (cf. liste des présents/absents/excusés *in fine*).

Jérôme Jourdain, chargé de mission Natura 2000 Plateau de Rochebonne au Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPME), démarre la séance en rappelant la mise en place du réseau Natura 2000 et de ses objectifs qui sont de favoriser le maintien d'un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Il rappelle que le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne a

1

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

été désigné au titre de la directive européenne « Habitats, Faune et Flore » pour la présence de l'habitat Récif et de deux espèces de mammifères marins : le Marsouin commun et le Grand Dauphin.

Il présente ensuite les conclusions du 1^{er} groupe de travail « Usages » tout en soulignant le fait que les comptes rendus et autres documents de travail sont téléchargeables sur le site internet <http://plateauderochebonne.n2000.fr>. Le but de ce second groupe de travail « Usages » est de présenter les résultats de la caractérisation des activités considérées comme étant les moins présentes sur le site à ce premier groupe de travail : transport maritime, chasse sous-marine, navigation de plaisance et pêche récréative.

Le chargé de mission détaille l'ordre du jour et débute sa présentation par le suivi de fréquentation *in situ* pour éviter les redondances puisque ce dernier concerne plusieurs activités.

Le suivi de fréquentation in situ :

Depuis mi-mai 2011, un suivi de la fréquentation du site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* par tout type d'embarcation a été mis en place. Le but de ce suivi est de limiter les biais des différents questionnaires et d'enrichir le diagnostic socio-économique par des données quantitatives de fréquentation.

Les usagers se rendant régulièrement sur le site *Plateau de Rochebonne* sont les pêcheurs professionnels. Deux d'entre eux, qualifiés de « sentinelles », réalisent ce suivi de fréquentation *in situ*. Le chargé de mission explique les différentes composantes du formulaire de fréquentation et précise que ce suivi va se poursuivre jusqu'au mois de septembre, période à laquelle un premier retour pourra être fait.

Le transport maritime :

Plusieurs constats avaient pu être dressés lors du 1^{er} GT Usages concernant le transport maritime sur le Plateau de Rochebonne : distance à la côte, bathymétrie et sécurité sont 3 facteurs qui, de bon sens, limitent certaines activités dont le transport maritime sur le site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne*.

Le chargé de mission présente la démarche employée, les personnes rencontrées et contactées pour l'aider à décrire l'activité sur le site. Il présente les principaux transits effectués par les grands ports maritimes de Nantes/St Nazaire, La Rochelle et Bordeaux. Aucune donnée n'a pour le moment pu être collectée par le chargé de mission auprès des DDTM, du CROSS Etel, des sémaphores et de la Préfecture Maritime de l'Atlantique. L'identification des grandes voies maritimes doit donc être vérifiée et validée.

Bernard Plisson du Grand Port Maritime de La Rochelle souhaite que soit vérifiés les dires que certains navires puissent passer au nord-est du site Natura 2000. Jérôme Jourdain indique que le suivi de fréquentation *in situ* pourra permettre de confirmer ou infirmer la présence de ces navires mais qu'il faut trouver une solution « technique » qui puisse prouver la véracité de ces observations de terrain. Bernard Plisson précise alors que le CROSS Etel doit être en mesure de fournir des données agrégées permettant de savoir si des navires de commerce passent réellement à l'intérieur du site Natura 2000 et à quelle distance de ce dernier.

Jean-Pierre Léauté de la station Ifremer de La Rochelle propose au chargé de mission de se rapprocher des douanes aériennes (Nantes et Bordeaux) qui alternent avec la Marine Nationale des survols dans le secteur du Plateau de Rochebonne.

La navigation de plaisance :

Les constats soulevés par la navigation liée aux transports maritimes sur le site Plateau de Rochebonne sont partagés pour la pratique de la navigation de plaisance, d'autant plus que le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne est inclus dans un périmètre « zone à éviter » édité sur les cartes marines du SHOM utilisées par les navigateurs.

Très peu de passage sont réalisés à l'intérieur du site Natura 2000. Le suivi de fréquentation *in situ* permettra d'apporter des données quantitatives à la carte des flux de navigation présentée dans le diaporama.

La pêche maritime récréative :

Jérôme Jourdain précise la difficulté à pouvoir caractériser cette pratique puisque qu'elle reste autonome et non-organisée. De plus, il n'existe pas de déclaration préalable à la pratique de la pêche récréative, ce qui rend l'identification des pratiquants encore plus délicate.

Des échanges et un entretien ont été réalisés avec les membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne et une personne dite « ressource » pratiquant cette activité sur le site.

Un questionnaire à destination des pêcheurs récréatifs (embarqués et chasseurs sous-marins) a été déposé dans les coopératives maritimes et/ou capitaineries des ports de Jard sur Mer, Talmont St Hilaire (port Bourgenay), St Denis d'Oléron, Les Sables d'Olonne, l'Île d'Yeu et St Gilles Croix de Vie. Pour cibler et diffuser l'information à un plus large panel de pêcheurs récréatifs, ce même questionnaire est téléchargeable sur le site internet <http://plateauderochebonne.n2000.fr>.

André Duchêne de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs Charente maritime propose de mettre en lien ce questionnaire sur les sites internet des clubs ou associations de pêche récréative.

José Jouneau, Président du Comité Local (Sables d'Olonne) et Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire propose d'afficher sur les pontons des ports ciblés par l'enquête des affiches expliquant l'existence de cette dernière.

Jérôme Jourdain indique que pour le moment il n'y a eu aucun retour de questionnaire. **Jean-Pierre Boisnard** de Nature Environnement Charente maritime explique que pour exercer cette activité sur le Plateau de Rochebonne, il faut être organisé : si les pêcheurs récréatifs n'y vont pas, la raison peut être qu'ils ne sont pas expérimentés et/ou non formés aux secteurs hauturiers. Il ajoute qu'il faut que tout le monde « joue le jeu » pour caractériser l'activité sur le site Natura 2000. Ce constat est partagé par **André Duchêne** qui explique que s'il n'y a pas de retour des pêcheurs récréatifs, les raisons peuvent être qu'ils ne jouent effectivement pas le jeu, qu'ils sont très peu nombreux à pratiquer cette activité sur le site ou qu'ils n'y vont tout simplement pas.

Muriel Chevrier de la DREAL Poitou-Charentes précise qu'il ne s'agit là que d'un premier état des lieux et qu'il faut attendre les résultats du suivi de fréquentation *in situ* pour avoir des données quantitatives. L'état des lieux est non figé et le Document d'Objectifs peut évoluer en fonction des résultats que l'on obtiendra par la suite.

L'ensemble des membres présents au 2nd groupe de travail partagent le même constat qui est de trouver une solution pour impliquer davantage les pêcheurs récréatifs dans la démarche Natura 2000.

La chasse sous-marine :

Les difficultés à pouvoir caractériser cette pratique sont les mêmes qu'observées pour la pêche récréative : la chasse sous marine est une pratique qui peut s'exercer hors clubs ou associations et sans autorisation préalable (déclaration aux Affaires Maritimes non obligatoire depuis 2009).

Par le biais des différents échanges avec les fédérations et clubs de plongée, le chargé de mission présente une description de l'activité sur le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne : particularités du site, organisation des sorties, les contraintes naturelles et réglementaires, les principales espèces ciblées par les chasseurs sous-marins et les zones propices pour pratiquer l'activité.

José Jouneau, explique que le Plateau de Rochebonne étant réputé poissonneux, il est possible que des compétitions puissent être organisées ; il serait donc intéressant de regarder les calendriers.

Les résultats du suivi de fréquentation *in situ* pourront apporter des données quantitatives complémentaires.

La plongée sous-marine :

Un questionnaire à destination des clubs de plongée avait été présenté au précédent groupe de travail « Usages ». Un questionnaire similaire était mis en œuvre par la mission d'étude du PNM Pertuis Charentais/Estuaire de la Gironde (PCEG). Ce constat a conduit les deux aires marines protégées (AMP) à collaborer pour éviter de solliciter deux fois les mêmes clubs de plongées. Ainsi, la mission d'étude du PNM PCEG a ajouté à son questionnaire la question « exercez-vous votre activité sur le Plateau de Rochebonne ? » sans citer la démarche Natura 2000 en mer lancée sur ce dernier pour ne pas déstabiliser les enquêtés et dissocier clairement les objectifs respectifs des deux AMP.

Un premier retour des questionnaires au PNM PCEG a permis d'identifier 3 clubs de plongée se déclarant pratiquer la plongée sur le Plateau de Rochebonne. Pour compléter ces résultats, le chargé de mission Natura 2000 en mer a contacté par téléphone l'ensemble des 52 clubs recensés par la mission d'étude du PNM PCEG dans les départements de la Vendée, de la Charente maritime et de la Gironde. Cette démarche a conduit à identifier 3 structures de plongée supplémentaires.

Les points communs entre ces 6 structures de plongée sont qu'elles possèdent les moyens matériels, humains et financiers nécessaires pour pratiquer la plongée sur le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne. Par ce résultat, le CNPMEM a choisi de réaliser des entretiens plutôt que des questionnaires avec ces différentes structures. Les premiers entretiens révèlent que la plongée sous-marine reste peu exercée sur le site Natura 2000 Plateau de Rochebonne avec une moyenne de 3 à 4 sorties par année et par clubs.

Trois entretiens restent à mener par le chargé de mission. Les résultats du suivi de fréquentation *in situ* devront être traités avant de pouvoir présenter une caractérisation complète de l'activité sur le site.

La pêche maritime professionnelle :

Jérôme Jourdain rappelle qu'un diagnostic dit préliminaire a été engagé entre le CNPMEM et les Comités Locaux et Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la façade Atlantique pour identifier les navires travaillant potentiellement dans le périmètre du site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne*. Ce diagnostic s'est déroulé entre les mois de décembre 2010 et avril 2011 et un premier résultat fait état d'une présence potentielle de 130 navires dans la zone.

Les comités des pêches présents au comité de pilotage du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne, tenu le 31 mai 2011 à la sous-préfecture des Sables d'Olonne, ont bien souligné que ce nombre était très élevé et ne représentait pas l'activité réelle sur le site.

Jérôme Jourdain explique que ce chiffre peut résulter d'un amalgame entre le secteur du Plateau de Rochebonne et le site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne » (97 km²) ou bien d'une surreprésentation des flottilles par craintes des finalités Natura 2000. Il remercie les comités des pêches pour leur implication dans la démarche et précise que cette liste de 130 navires va être affinée par l'opérateur pour réaliser des enquêtes de terrain.

Pour ce faire, le CNPMEM a déjà sollicité la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) pour qu'elle puisse valider la liste des navires par analyse des données VMS (système de surveillance des navires). En attendant une réponse de la DPMA, le chargé de mission a contacté les navires listés pour leur envoyer un courrier explicatif de la démarche Natura 2000 en mer dont une carte précise de la délimitation du site sur le Plateau de Rochebonne (avec coordonnées géographiques). Dans les semaines à venir, Jérôme Jourdain contactera l'ensemble des patrons-pêcheurs de ces 130 navires pour savoir s'ils sont effectivement concernés par le site Natura 2000.

En fonction du nombre de navires recensés sur la liste finale (affinée), les enquêtes de terrain pourront être exhaustives ou issues d'un échantillonnage par flottille de pêche. Des réunions avec les marins-pêcheurs pourront être organisées conjointement avec les comités locaux des pêches.

José Jouneau et **Fanny Brivoal**, chargée de missions au CRPME Pays de la Loire, indiquent qu'il faut trouver conjointement un indice de dépendance des navires au site. Ceci permettra par la suite de hiérarchiser les enjeux par flottille de pêche.

En ce qui concerne les navires de pêche étrangers, le Conseil Consultatif Régional pour les eaux occidentales australes (CCR Sud) a contacté ses membres pour connaître la fréquentation du site Natura 2000 en mer par les navires étrangers.

Les comités des pêches observent le même souci que pour les navires français : il faut affiner la liste des navires proposée par les autres Etats membres, jugée trop importante, par des données VMS pour connaître les navires réellement présents sur le site Natura 2000.

Fanny Brivoal propose au chargé de mission de se rapprocher de l'AZTI (Centre technique de la mer et de l'alimentation basé au Pays basque espagnol) pour savoir ce qu'il est possible de collecter comme informations concernant les navires étrangers.

Conclusion :

Les activités les moins présentes sur le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne (transport maritime, navigation de plaisance, pêche récréative embarquée et chasse sous-marine) sont considérées comme caractérisées au vu des enjeux pressentis sur le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne. Le diagnostic socio-économique va se poursuivre par la plongée sous-marine et se concentrer dorénavant sur l'activité de pêche professionnelle.

Néanmoins, l'ensemble des membres du groupe de travail « Usages » s'accordent à dire qu'il faut approfondir les données quantitatives pour ces activités les moins présentes. Le suivi de fréquentation *in situ* permettra d'apporter des données supplémentaires qui seront additionnées aux données déjà collectées.

Jérôme Jourdain clôture le second groupe de travail « Usages » en appelant les membres présents à ne pas hésiter à lui faire part des différents contacts à avoir pour collecter ces données quantitatives.

Fin de la réunion : 12h15

Liste des présents/absents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
Administration d'Etat et organismes publics			
Alde GRANPIERRE	DDTM 17	Représentant	Présent
Michèle JOSSIER	DDTM 85	Chargée de mission "Biodiversité"	<i>Excusée</i>
Jacques LEBREVELEC	DDTM 85	Délégué à la Mer et au Littoral	<i>Excusé</i>
Delphine LEGUERRIER	DIRM Atlantique-Manche Ouest		<i>Excusée</i>
Eric DEHAVAGNE	DIRM Sud Atlantique		<i>Excusé</i>
Kristell SIRET JOLIVE	DML 17		<i>Excusé</i>
Pascal NAULLEAU	DML 85	Chargé de mission environnement marin	<i>Excusé</i>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	Présente
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	Présente
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	Présent
Guillaume PAQUIGNON	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargé de mission	Présent
Hugues CASABONNET	MNHN	Service Patrimoine Naturel	<i>Excusé</i>
Michel BOUTET	Préfecture maritime de l'Atlantique	Représentant AEM	<i>Excusé</i>
Corinne SINGER	Préfecture de Charente-Maritime		<i>Absente</i>
Eric CAGNEAUX	Préfecture de la Vendée	Chargée de mission N2000	<i>Absent</i>
Collectivités territoriales			
	Association des maires de Charente-Maritime		<i>Absent</i>
M. AUVINET	Association des maires de Vendée		<i>Excusé</i>
Philippe DEVELENCE	Conseil Général de Charente- Maritime	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Isabelle FEURPRIEUR	Conseil Régional des Pays de la Loire		<i>Absente</i>
Anne-Sophie CHAPLAIN	Conseil Régional des Pays de la Loire	Chargée de mission Biodiversité	<i>Absente</i>
	Conseil Régional Poitou-Charentes		<i>Absent</i>
Socioprofessionnels			
Patrick KERVERDO	Armateur de France	Représentant	<i>Excusé</i>
M. BERBUDEAU	CLPMEM Marennes-Oléron	Président	<i>Excusé</i>
Alexandre LE BRUN	CLPMEM La Turballe	Secrétaire Général	<i>Absent</i>
Daniel LE GALL	CLPMEM Le Croisic	Président	<i>Excusé</i>
José JOUNEAU	CLPMEM Les Sables d'Olonne	Président	Présent
	CRPMEM Pays de la Loire	Président	
Olivier LE NEZET	CLPMEM Lorient/Etel	Président	<i>Excusé</i>
Claude HERBRETEAU	CLPMEM St Gilles Croix de Vie	Président	Présent
Sébastien CHAUVET	CLPMEM Yeu	Secrétaire Général	<i>Absent</i>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	Présent
Francis FAVROUL	CRPMEM Aquitaine	Président	<i>Excusé</i>
Joël BROSSIER	CRPMEM Bretagne	Vice-président	<i>Excusé</i>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	Présente
Michel CROCHET	CRPMEM Poitou-Charentes	Président	Présent
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	Présent

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

Anne VALLADE	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	Présente
	FFESSM		<i>Absent</i>
Alain GAZEILLE	FFPM	Président Poitou-Charentes	<i>Excusé</i>
Annick DANIS	FNPPSF	Représentante 17	<i>Absente</i>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant 85	<i>Absent</i>
Bernard PLISSON	Grand Port Maritime de la Rochelle	Pôle environnement	Présent
Talchian MURA	UNAN	Représentant 85	<i>Absent</i>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	Présent
Anthony MORIN		Patron Pêcheur	Présent
Associations et experts			
Pascal COUTANT	Aquarium de la Rochelle	Directeur	<i>Absent</i>
Charlotte NITHARD	Association Robin des Bois	Directrice	<i>Absente</i>
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<i>Excusée</i>
Iker CASTEGE	Centre de la mer de Biarritz		<i>Absent</i>
Emeline PETTEX	CRMM	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Jean-Pierre BOISNARD	France Nature Environnement		Présent
	Greenpeace France		<i>Absent</i>
Sylvain LAMARRE	LIENS (Université de La Rochelle)	Directeur	<i>Absent</i>
Amélie BOUE	LPO	Responsable programme FAME	Présente
Fabien MERCIER	LPO	LPO 17	Présent
Etienne OUVRARD	LPO	Chargé de mission LPO Vendée	Présent
Sandrine DERRIEN	Station Biologique de Concarneau	Chargée de recherche	<i>Excusée</i>
	WWF		<i>Absent</i>